PUBLIÉE LE 30-09-2022

Ville de Fleury-Mérogis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à vingt heures dix minutes le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Olivier Corzani, Maire

Date de convocation : 20/09/2022
Date d'affichage : 20/09/2022

En exercice : 30
Présents : 21
Votants : 30

Présents : Olivier Corzani, Roger Perret, Ruddy Sitcharn, Alice Fuentes, Danielle Moisan, Nourredine Medouni, Isabelle Durand, Maria Bernardo, Annie Marçais, Christian Darras, Martine Goessens, Didier Gaba, Ruddy Gastrin, Aline Thiol, Tiphaine Valdeyron, Hichame Oubba, Mahamadou Sacko, Saty Tall, Julien Corzani, Sophia Mejri, Albert Lavenette
Ont donné pouvoir : Espérance Niari pouvoir à Nourredine Medouni, Yves Guettari pouvoir à Danielle Moisan, Ghyslaine Laruelle pouvoir à Albert Lavenette, Jeannette Otto pouvoir à Roger Perret, Laurent Doiselet pouvoir à Isabelle Durand, Marie-Gisèle Belzine pouvoir à Ruddy Sitcharn, Sami Toumi pouvoir à Alice Fuentes, Mélanie Barbou pouvoir à Hichame Oubba, Madiouma Tandia pouvoir à Sophia Mejri
Secrétaire de séance : Aline Thiol

38/2022 - Signature convention constitutive de groupement de commandes de prestations d blanchisserie effectuées sur la blanchisserie industrielle de la maison d'arrêt de Fleury Mérogis

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et ses articles L2113-6 à L2113-8 relatif au groupement de commandes,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes de prestations de blanchisserie effectuées sur la blanchisserie industrielle de la maison d'arrêt de FLEURY-MEROGIS

Considérant la proposition de la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Paris de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à l'accord-cadre pour l'exécution de prestation de blanchisserie effectuées au sein de la blanchisserie industrielle de la maison d'arrêt de Fleury-Merogis,

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administratives et de potentielle économie financière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Adhère au groupement de commandes, proposé par la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, pour l'exécution de prestation de blanchisserie effectuées au sein de la blanchisserie industrielle de la maison d'arrêt de Fleury-Merogis située au 7 avenue des Peuplier 91700 Fleury-Merogis,

Approuve les termes de la convention de groupement de commandes désignant le directeur interrégional des services pénitentiaires (DISP) de Paris coordonnateur du groupement et l'habilitant à procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à l'accord-cadre,

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier,

Décide que les dépenses inhérentes à l'exécution du marché pour l'exécution de prestation de blanchisserie effectuées au sein de la blanchisserie industrielle de la maison d'arrêt de Fleury-Merogis seront imputées sur le budget

Accusé de réception en préfecture
091-219102357-20220928-DEL-38-2022-AR
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de réception préfecture : 29/09/2022

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier Corzani